

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Ce règlement a pour but d'assurer avant tout la sécurité des binômes maître/chien.

COMPOSITION DE L'ASSOCIATION:

L'association admet un bureau se composant d'une présidente, d'une trésorière, d'un trésorier adjoint, d'une secrétaire et secrétaire adjointe ainsi que d'autres postes qui seront à pourvoir au fur et à mesure du temps.

Les membres actifs répondent aux conditions prévues par les statuts. Ils remplissent un bulletin d'adhésion et payent une cotisation annuelle.

COTISATION:

Le montant de la cotisation s'élève à 50€ pour le canicross, cani-VTT cani trottinette et canimarche adulte en compétition et handisports compétitions (30€ licence compétition + 20€ adhésion club) 40€ pour le canicross, cani vtt cani trottinette et canimarche en loisirs et handisports loisirs (20€ licence loisirs + 20€ adhésion club) et 25€ pour les enfants (moins de 18 ans=> 15€ licence jeune + 10€ adhésion club).

Le paiement doit se faire uniquement par **virement bancaire avec l'objet du virement** (le RIB de l'association est disponible dans les fichiers sur le groupe privé facebook).

Les membres à jour de leur cotisation, ayant rempli le formulaire d'adhésion et fourni les pièces demandées, se verront ainsi couvert par l'assurance souscrite par la Fédération des Sports et Loisirs Canins, à l'entraînement comme en compétition pour les maîtres, et en compétition seulement pour les chiens.

Toute adhésion aura une durée de validité de 12 mois à compter du 01 janvier.

FORMULAIRE D'ADHÉSION:

Le formulaire d'adhésion à l'association est obligatoire. Il est impérativement accompagné de:

Pour le chien:

• Vaccins du chien contre la rage, la parvovirose, la leptospirose, la maladie de Carré et la toux du chenil (y compris et sans dérogation les 2 agents pathogènes : parainfluenza et Bordotella bronchoseptica).

Tous les chiens doivent être vaccinés contre les maladies citées précédemment dans les 12 mois et dans tous les cas, au moins 21 jours avant l'adhésion dans le cas de primo-vaccination.

• Des papiers en règle avec les lois Françaises en cours pour les chiens de 2ème catégorie.

Pour le maître:

- D'un certificat médical d'aptitude au canicross et cani-vtt en compétition, nominatif, datant de moins de 1 an. Pour les renouvellements de licence, le certificat médical est valable 3 ans
- D'une autorisation parentale fournie en annexe pour les personnes âgées de moins de 18 ans
- D'une attestation de responsabilité civile de prise en charge du chien.

Le bureau se réserve le droit de refuser tout maître ou chien au comportement indésirable.

SÉCURITÉ ET RÈGLES DE BASE:

- Les chiens de 1ère catégorie ne sont pas acceptés.
- Le chien devra toujours être tenu en laisse, conformément à la loi française.
- Les chiens de 2ème catégorie devront avoir une muselière leur permettant de s'aérer et boire sans contrainte.
- Aucune maltraitance du maître envers son chien ne sera tolérée.
- Aucun chien au comportement dangereux pour les autres membres ou leur chien, ne pourra être conservé au sein du club, à terme provisoire ou définitif.
- Le matériel utilisé doit être entretenu, conforme à la réglementation de la FSLC (voir règlement sur le site de la FSLC) et reste à charge de son propriétaire.
- Chaque membre est responsable de son matériel et de ses effets personnels.
- Le club décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de casse. Chaque membre est responsable et doit s'assurer des soins à apporter à son chien lors d'une activité physique. Il en est de même pour sa propre santé.
- En cas d'accident à l'entraînement causé par le maître ou son chien, le club ne peut être en aucun cas tenu pour responsable. Dans un tel cas, l'assurance de responsabilité civile de l'adhérent sera engagée ainsi que l'assurance de la FSLC comprise dans la licence.

• L'assurance comprise dans la licence de la FSLC sera valable lors des entraînements officiels du club (mardi et jeudi soir via le tchat entraînement canicross semaine ainsi que les événements du weekend créés sur le groupe privé Facebook vie interne et le tchat canivtt) et lors des compétitions uniquement.

L'heure des entraînements Canicross le mardi et jeudi est fixée à 19h00.

Le canicross du samedi est fixé à 10h00.

La canimarche le dimanche matin à 9h00.

Le canivtt le dimanche matin à 10h00.

Les horaires peuvent être adaptés selon la météo.

- A n'importe quel moment, et pour tout manquement à l'une ou plusieurs des règles précitées, un chien et son maître peuvent être arrêtés sous décision d'au moins deux membres du bureau.
- L'arrêt peut être temporaire ou permanent, le motif sera précisé par écrit.
- Dans le cas d'une exclusion, le courrier envoyé peut comporter:
- 1. Une demande d'examen vétérinaire du chien.
- 2. Une demande de certificat vétérinaire de bonne santé pour le chien, et un certificat médical d'aptitude physique pour le maître.
- 3. Un avertissement pour mauvais comportement du chien et/ou du maître.
- 4. Un avertissement pour mauvais entretien du matériel, pouvant blesser le chien, le maître ou toute autre personne ou chien alentour.
- 5. Toute autre demande concernant la sécurité du binôme et de son entourage
- 6. Les avertissements ne sont pas obligatoires avant l'exclusion temporaire ou permanente d'un membre et de son chien.
- A compter de la réception du courrier, l'association décline toute responsabilité en cas d'incident concernant le binôme arrêté.
- Tout adhérent autorise expressément le club à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître lors d'entraînements ou compétitions pour son site internet, Facebook, Instagram ainsi que tout support publicitaire sur la saison en cours. Sauf avis contraire des concernés formulé par lettre ou mail, et dans ce cas seulement, celles-ci seront effacées dans les plus brefs délais. Pour les mineurs, la demande d'effacement sera faite par les parents.

FORCE EXÉCUTOIRE:

- La personne non à jour de ses cotisations ou violant le règlement, se verra exclue de l'association et sera dans ce cas, prévenue par écrit. Tout incident relatif à la pratique du Cani-cross, Cani-vtt, Cani-trottinette ou Cani-marche, ne dépendra alors plus du club à compter de la réception du courrier de l'association.
- Le présent règlement intérieur a été accepté par tous les membres du bureau. Pour toute modification du règlement intérieur de l'association, le bureau devra se réunir dans son ensemble.

Un nouvel article sera accepté si 2/3 du comité est pour. Les votes s'effectueront à main levée ou à bulletins secrets.

Annexe du 3 Février 2018 :

- A l'arrivée laisser le/les chien(s) dans la voiture
- Se préparer
- Faire le briefing
- Sortir le/les chien(s) en les attachant à votre longe
- Emmener le/les chien(s) se défouler en libre (si cela est possible) et s'échauffer au besoin
- Procéder à l'entraînement
- Emmener le/les chien(s) se défouler en libre (si cela est possible) et s'étirer au besoin
- Rentrer le/les chiens dans la voiture
- Enlever l'équipement

Annexe du 8 Septembre 2019 :

LES CHIENS EN LIBRE SONT INTERDITS DANS L'AIRE DE STATIONNEMENT

Annexe suite réunion du 12 Octobre 2020:

Spécificité CHAURAY : rdv au point d'eau à l'heure de l'entraînement .

Pas de chiens en libre sur le parking (rappel).

Chiens en libre :

Lors des cas autorisés (échauffement, zones free dog, entraînements en petit comité spécifiant accord chiens en libre sur une partie de l'entraînement, ou en raison de l'état de santé du chien), chacun doit être en mesure de rattacher son chien (notamment en cas de croisement avec des tiers, voitures).

Le club se décharge de toute responsabilité en cas de problème avec un chien en libre et le chien ne doit à aucun moment être une gêne pour autrui.

Annexe du 19 septembre 2022:

Il appartient aux membres du bureau de décider du moment de fermeture et réouverture du club.

Après consultation des membres du bureau, il a été décidé de fermer l'association de fin juin à fin août.

Les causes : les fortes chaleurs, la raréfaction des points d'eau, l'importance des cyanobactéries, les départs en vacances et de facto peu de personnes aux entraînements . Une journée de rentrée club sera organisée pour fêter la reprise des différentes activités : canimarche, canicross et canivtt.

Annexe du 12 OCTOBRE 2022:

Fonctionnement des entraînements

En canicross:

Le ou les référent(s) canicross propose(nt) les entraînements et établissent un planning du mois pour le samedi Toutefois, toute proposition d'un membre du club est bienvenue.

Mardi soir : un groupe en canicross en fractionné /exercices ludiques et un autre groupe en canicross « loisirs »

En amont sur le tchat entraînements le mardi : les présents indiquent dans quel groupe ils souhaitent aller.

=> lieu : parcours variés : chauray, la crèche, Cherveux et ses alentours.

Heure de rdv : 18h45 pour ceux souhaitant commencer par un échauffement, pour les autres : rdv 19h.

=> Débuter la séance à 18h50 pour un échauffement pour ceux qui le souhaitent (commun aux deux groupes) : 1km échauffement sans chien ou avec chien en libre pour ceux qui le peuvent ou bien en traction légère + finir au besoin avec quelques exercices de gammes (montées de genou, talon fesses, pas de côté etc..).

Une fois le chien équipé, faire marcher le chien quelques minutes pour lui faire faire ses besoins, se dégourdir un peu les pattes.

19h : début de la séance :

Pour le groupe en fractionné : exemples de séances type : 6x3'course rapide/ 1' à 1'30 recup , ou 4x1km rapide/ 3' de recup, 3x2km rapide /5'

récup, 4km rythmé en essayant de faire le moins de pauses possible etc..

Cela peut être également une séance axée sur les exercices de côtes /descentes : une côte à monter et descendre plusieurs fois Ou une séance axée sur les dépassements, départs ...

L'idéal étant de fonctionner par cycles d'entraînement sur 4 semaines : 3 semaines avec une séance de fractionné et la semaine suivante en mode récupération, nous pourrons proposer une séance footing avec chiens en libre ou mode Fartlek.

Le groupe ne souhaitant pas faire ce type de séance pourra courir à son rythme sur le même parcours afin que nous puissions nous voir au moins au départ (voire à l'échauffement plus tôt) et à l'arrivée.

À noter que le fractionné en canicross ne peut pas plaire à tous les chiens, si vous souhaitez tester et que cela ne convient pas, il ne faudra pas insister pour garder le côté plaisir du binôme :)

Jeudi soir : canicross

En amont sur le tchat entraînements, les présents indiquent dans quel groupe ils souhaitent courir :

Nous proposons des groupes d'allure pour que chacun aille à son rythme.

Soit un groupe mode cool, appelé les « cani 10 » pour ceux avoisinant les 10km/h(un peu moins , un peu plus, mode cool !)

Et un groupe plus rapide, pour ceux avoisinant les 12km/h et + appelé les « cani 12 ».

Heure de rdv : 18h45 pour ceux souhaitant s'échauffer et 19h pour le début de séance.

Échauffement à 18h50, même fonctionnement que le mardi.

19h : départ sur le même parcours pour les deux groupes.

Lieu : parcours variés.

Samedi : même fonctionnement que le jeudi soir.

Se positionner en amont sur l'événement Facebook créé sur le groupe vie interne : groupe « cani 10 » ou « cani 12 ».

Il devra y avoir toujours une personne pour guider le groupe cani 10 et une autre pour le groupe cani 12.

Lorsque ce sera possible, nous baliserons la veille au soir ou plus tôt le matin le parcours (flèches de peinture au sol).

Heure de rdv : 9h45 pour ceux souhaitant commencer par un échauffement.

Échauffement à 9h50 : même fonctionnement qu'en semaine.

Début de séance à 10h00.

Pour le samedi, nous essaierons de proposer de temps en temps des entraînements communs type : simulation de course ou poursuite.

Nous rappelons que lorsque nous arrivons sur le parking du lieu d'entraînement, il convient de ne pas sortir les chiens tout de suite (sauf si vous arrivez plus tôt pour leur faire faire leurs besoins, leur dégourdir un peu les pattes ou un petit échauffement pour les rentrer ensuite dans la voiture), briefing si besoin puis échauffement pour les volontaires. Puis nous revenons sur le parking, les chiens qui étaient en libre remontent dans la voiture le temps que tout le monde s'équipe, une fois que tout le monde est équipé pour attaquer la séance, on attelle les chiens et démarrons l'entraînement.

Tout cela reste évolutif selon les suggestions /remontées que vous pouvez nous apporter $\ensuremath{\mathfrak{C}}$

En canivtt:

Les entraînements sont proposés par le ou les référents canivtt mais les propositions de chaque membre du club sont les bienvenues.

Entraînement le dimanche matin à 10h00 sur parcours variés (horaires pouvant évoluer selon les disponibilités des présents), le groupe étant encore à ce jour restreint.

Un entraînement peut également être proposé un soir de semaine à 19h00 (horaire variable) généralement le mercredi.

Les entraînements sont proposés via le tchat canivtt ou peuvent être créés via l'événement Facebook sur le groupe privé vie interne. A noter qu'il existe le tchat des Mellois qui propose des entraînements canicross et canivtt dans ce périmètre.

En canimarche:

La référente canimarche propose un planning par mois de sorties canimarche, selon les propositions des présents.

L'entraînement a lieu le dimanche matin à 09h00 sur des parcours variés.

Signature:	
Nom, prénom :	
Date :	